

ce ministère devint le ministère des Douanes et de l'Accise. En avril 1924 la perception de l'impôt sur le revenu fut confiée au ministre des Douanes et de l'Accise et, en vertu de la Loi de 1927 sur le ministère du Revenu national, le ministère devint le ministère du Revenu national. Il fonctionne actuellement en vertu de SRC 1970, chap. N-15.

La Division des douanes et de l'accise est chargée de l'évaluation et de la perception des droits de douane et d'accise, ainsi que des taxes de vente et d'accise. La Division de l'impôt s'occupe de l'évaluation et de la perception de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de sécurité de la vieillesse, de la Partie I du Régime de pensions du Canada, et de la perception des primes et de l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage, par l'intermédiaire de ses 28 bureaux régionaux ainsi que de l'administration centrale et du Centre des données fiscales à Ottawa.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère a été établi en octobre 1944 en vertu de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (SRC 1970, chap. N-9). La Direction de l'administration étend ses services aux deux Directions de la santé et du bien-être social. Le sous-ministre de la Santé administre actuellement cinq directions: Programmes de santé, Protection de la santé, Services médicaux, Planification à long terme (Santé) et Santé et Sport amateur. Le sous-ministre du Bien-être social administre les sept directions suivantes: Sécurité du revenu, Services internationaux et Services de bien-être d'urgence, Allocations et Services sociaux, Régime de pensions du Canada, Recherche sur les objectifs et Planification à long terme, Perfectionnement et Coordination des objectifs et des programmes, et Programmes de développement. Les deux sous-ministres sont également associés au rôle que joue le Canada au niveau international en matière de santé et de bien-être social.

Les programmes du ministère relatifs à la santé comprennent: l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, l'assurance-maladie, les ressources sanitaires, la surveillance des aliments et drogues, le contrôle des stupéfiants, les subventions nationales à l'hygiène, les services de santé d'urgence assumés par le gouvernement fédéral, l'hygiène du milieu, la déclaration des effets nocifs des médicaments, le fonctionnement du bureau central de renseignements pour les centres de lutte contre les empoisonnements, les services sanitaires, médicaux et hospitaliers aux Indiens et Esquimaux partout au Canada ainsi qu'à toute la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les services de santé à l'intention des employés de l'État, les services de lutte antilépreuse et, enfin, les services de consultation aux provinces intéressées.

Les programmes relatifs au bien-être comprennent: le Régime de pensions du Canada, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les allocations familiales et les allocations aux jeunes, le Régime d'assistance publique du Canada et les services de bien-être d'urgence. Il existe également des programmes de développement, entre autres le programme de subventions nationales au bien-être, le programme de subventions à la planification familiale ainsi que le programme Nouveaux Horizons, qui comporte un service de renseignements et de subvention à l'intention de groupes de retraités.

Le Conseil national du bien-être est directement comptable au ministre, qui fait également rapport au Parlement pour le compte du Conseil de recherches médicales.

Ministère du Solliciteur général. Avant 1936, la charge de Solliciteur général était soit un poste du Cabinet, soit un poste ministériel à l'extérieur du Cabinet. De 1936 à 1945 le poste a cessé d'exister et les fonctions ont été dévolues au Procureur général du Canada. La Loi sur le Solliciteur général de 1945 a rétabli le Solliciteur général comme membre du Cabinet, stipulant que «le Solliciteur général du Canada aide le ministre de la Justice dans les travaux de consultation du ministère de la Justice et est chargé de remplir les autres fonctions que lui assigne à l'occasion le gouverneur en conseil». Cette loi fut abrogée en 1966 et on créa alors un nouveau ministère du Solliciteur général (SRC 1970, chap. S-12); aux termes de cette loi, le Solliciteur général du Canada devenait le ministre ayant la première responsabilité en matière de correction et d'application des lois. Il est responsable de la Gendarmerie royale du Canada et du Service canadien des pénitenciers et il rend également compte au Parlement de l'activité de la Commission nationale des libérations conditionnelles, organisme indépendant.

Ministère des Transports. Le rôle et la structure de l'ancien ministère des Transports ont été modifiés et un nouveau ministère est né le 17 février 1970. Il est constitué de corporations de la Couronne et d'administrations en place plus ou moins autonomes, ainsi que d'organismes indépendants affectés au développement et à la réglementation économique. Le siège social du ministère est doté d'un personnel de soutien dont le rôle consiste à collaborer avec le ministre et le sous-ministre à la planification, à la formulation des politiques et à l'évaluation du rendement des programmes en fonction des objectifs du ministère.

L'Administration du transport maritime du Canada coordonne les fonctions de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, du Conseil des ports nationaux et des Services maritimes qui faisaient partie de l'ancien ministère des Transports. Elle assume la gestion de la voie maritime du Saint-Laurent par l'intermédiaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, la surveillance directe de 13 ports et autres installations portuaires par le canal du Conseil des ports nationaux, et l'administration de 300 ports publics et de 11 autres ports par l'entremise de commissions relevant du ministère. Elle est aussi responsable des aides à la navigation, des opérations de recherche et de sauvetage, des services nautiques et de pilotage, des agences maritimes, de l'inspection des navires à vapeur et de la Garde côtière canadienne.